

C.G.T. - Transports - Alpes du Nord

JOURNAL du SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des ALPES du NORD - C.G.T. -

L'intervention télévisée du Président de la République le dimanche 8 septembre interpelle lourdement les syndicalistes CGT. Au-delà de la volonté affirmée du Chef de l'Etat de marquer du sceau de la justice sociale et du dialogue social les différentes mesures qui devraient faire l'objet de dispositions parlementaires, l'austérité, la rigueur, la compétitivité, le coût du travail sont les objectifs affichés par le gouvernement François HOLLANDE.

La croissance, l'emploi, le pouvoir d'achat, les investissements, la réforme fiscale deviennent les parents pauvres au détriment de la réduction de la dette publique.

La CGT a multiplié les initiatives, rencontres, documents pour porter à connaissance ses propositions pour une alternative à la politique en vigueur en France et en Europe au cours des 10 dernières années.

Nous avons besoin de nous faire entendre de façon plus forte, plus déterminée.

Le 9 octobre, journée d'action à l'appel de la confédération CGT, constitue un moment privilégié, une priorité pour une CGT à l'offensive autour de ses revendications.

**Rendez-vous à la manifestation
de Lyon à 11h00 – place Jean Macé.**

*Bruno BOUVIER, Secrétaire Général du
Comité Régional CGT Rhône-Alpes*

Des déplacements en train ou en cars sont organisés de toute la région Rhône Alpes, renseignez vous auprès de la C.G.T. locale.

Cotisations syndicales 2013

Depuis Février 2009, les cotisations syndicales n'ont pas augmentées. **Afin de continuer à défendre au mieux les intérêts des salariés, aider les élus et mandatés de notre syndicat à vous représenter, à vous aider, à ce former, nous allons procéder à une augmentation des cotisations à partir du mois de Janvier 2013.**

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre soutien. C'est tous unis que nous réussirons à faire évoluer nos salaires et nos conditions de travail.

SOMMAIRE

- P 1 - Édito et sommaire
- P 2 - Bulletin d'adhésion - Pétition TSCG
- P 3 à 4 - Retraite SNCF
- P 5 à 8 - Transports au cœur - UIT
- P 9 - UCR - retraités pas des nantis
- P 10 - CCN Rem méca et serv pistes
- P 11 - Fréquentation - salaires - FIMM - Emploi
- P 12 - Mutuelle adaptée aux rem méca et serv pistes

**Édition financée par votre
abonnement.
Et n'oubliez pas de régler
vos cotisations**

Bulletin mensuel n°82 septembre 2012

Directeur de la publication :
Antoine FATIGA

Numéro de Commission Paritaire des
Publications et Agences de Presse :
0715 S 07424

Numéro I.S.S.N. : 1774-4644
Imprimé par nos soins
Prix : 1€

**SYNDICAT GENERAL des TRANSPORTS des REMONTEES MECANIQUES et SERVICES des PISTES des
ALPES du NORD - C.G.T. - 371 Chemin de la Rotonde - 73000 CHAMBERY**
tél. : 04 79 60 91 70 - Fax : 04 79 26 16 24



PÉTITION

À L'ADRESSE DES PARLEMENTAIRES FRANÇAIS

Allez signer sur le site de la confédération à l'adresse suivante : <http://www.cgt.fr/article39575.html>

NE RATIFIEZ PAS LE TRAITE EUROPEEN

Le 1^{er} janvier 2013, un nouveau traité, signé le 2 mars 2012 par 25 chefs d'état et de gouvernement européens, doit entrer en vigueur.

Avec la Confédération européenne des syndicats (CES), nous sommes opposés à ce traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG) au sein de l'Union économique et monétaire.

En effet, ce traité contraint les États à appliquer des politiques budgétaires ultra strictes alors que des politiques économiques coordonnées sont nécessaires permettant la relance économique et favorisant l'emploi et le développement des services publics.

Par ailleurs, ce traité préconise des mesures ayant un impact sur la fixation et l'indexation des salaires, les processus de négociation collective, les régimes de retraites, les services de santé et les prestations sociales que nous contestons car elles menacent les droits sociaux existant et entraveraient des perspectives de nouvelles conquêtes sociales.

C'est pourquoi nous nous adressons aux parlementaires français pour ne pas ratifier ce Traité et pour mettre en œuvre le contrat social proposé par l'ensemble des confédérations européennes réunies au sein de la CES.

Bulletin d'adhésion à remplir et à nous renvoyer complété avec les précisions suivantes : pour les cheminots mettre seulement la qualification et la position, pour les remontées mécaniques la cotisation forfaitaire est de 11 euros par mois de présence dans l'entreprise, pour les autres mettre le montant du salaire mensuel. Rappel : le prix du journal est en plus de la cotisation



Syndicat C.G.T. des Transports, des Remontées Mécaniques et Services des Pistes des Alpes du Nord
371 Chemin de la Rotonde – 73000 CHAMBERY

Bulletin d'adhésion

NOM - Prénom :
 Adresse Personnelle :

 Tél. Mobile : Tél. Domicile :
 Adresse mail :
 Lieu de travail et entreprise Tél. Travail

Qualification/position ou catégorie d'emploi :

Montant du salaire mensuel net

Joindre un R.I.B. pour le prélèvement automatique à compter du deuxième mois de cotisations dont le montant sera égal à environ 1% du salaire mensuel net

Cette fiche est à remplir et à nous renvoyer très rapidement à l'adresse ci-dessus accompagnée du règlement de 12 euros correspondant à la première cotisation forfaitaire

APPROXIMATIONS ET CONCLUSIONS CONTRE LES DROITS DES CHEMINOTS !

Dans le cadre du rapport annuel 2012 sur « l'application des lois de financement de la sécurité sociale », rendu public le jeudi 13 septembre, la Cour des Comptes a consacré une partie de ses écrits aux réformes ayant impacté les régimes de retraites de la SNCF et de la RATP.

Si ce rapport comporte des éléments valorisant les acquis de la lutte des cheminots et l'inefficacité des réformes Sarkozy (2007 et 2010), il n'en demeure pas moins qu'il comporte des raccourcis et approximations qui confèrent à la malhonnêteté.

Ce texte est clairement au service de l'idéologie visant à abaisser les droits liés aux retraites sous couvert de déficit public et à remettre en cause le système solidaire par répartition.

Extrait de l'introduction : « Dans son rapport sur l'application des lois de financement de la sécurité sociale pour 2006, la Cour avait examiné les régimes de retraite des salariés de la SNCF et de la RATP et observé que ces derniers bénéficiaient, par rapport à ceux du secteur privé et aux fonctionnaires, d'une série d'avantages spécifiques pour leur retraite. Elle avait conclu, en raison des perspectives démographiques et financières de ces régimes spéciaux, à la nécessité de les réformer(...) »

Ainsi, la Cour des Comptes porte une approche politique sans objectivité et stigmatise le régime spécial des cheminots en faisant un amalgame malhonnête entre les droits spécifiques et le déséquilibre financier du régime.

Les cheminots ont des droits spécifiques qu'ils se financent intégralement via un taux de cotisation supplémentaire de 11.26% (dit T2). Ces droits n'entrent en aucun cas en jeu dans le déficit du régime spécial. Le déficit réside dans le déséquilibre démographique (actifs/retraités)

En effet, suite à la "normalisation des comptes" imposée par le Règlement européen n°1192/69, et pour "mettre sur pied d'égalité" la SNCF et ses concurrents routiers, l'Etat prend en charge, depuis 1970, le différentiel démographique en versant une contribution d'équilibre.

L'accentuation de ce déficit est le résultat des politiques de destruction d'emploi dans l'entreprise menées par la Direction SNCF et les gouvernements successifs depuis des décennies (hormis 1982 et de 1999 à 2001). Ainsi, le nombre de cotisants est passé de 253 848 en 1980 à 158 268 en 2011 !

Si les cheminots étaient affiliés au Régime Général, le déficit demeurerait et serait à la charge du régime. De plus, la disparition des droits spécifiques du régime ne réglerait pas la question du déficit démographique !

A noter que le taux de cotisation global du régime général est de 26.15% du salaire imposable alors que celui de la SNCF est de 41.34% du salaire liquidable (36.8% si on calcule sur une base imposable) soit 10.65% de plus que dans le privé !

Extrait des conclusions : « Les contraintes pesant sur les finances publiques ainsi que l'accentuation des déséquilibres démographiques rendront inévitables à moyen terme de nouvelles étapes pour assurer la pérennité de ces deux régimes en cohérence beaucoup plus forte avec l'effort global qui sera nécessaire pour garantir dans la durée la soutenabilité de l'ensemble du système des retraites et avec les enjeux d'une meilleure équité de ce dernier que la « réflexion nationale » prévue par la loi en 2013 doit éclairer. »

Pour clôturer cette partie du rapport, la Cour des Comptes encourage les pouvoirs publics à poursuivre la destruction du Régime Spécial de retraite des cheminots sous couvert de besoins de financement.



Or, si la question du financement est un vrai sujet, elle n'est abordée que sous l'angle de la réduction des droits et non sur la recherche de moyens supplémentaires telles par exemple une politique de recrutement importante ou des évolutions salariales significatives permettant d'apporter des recettes nouvelles au Régime.

Sur la notion « d'équité » il en est de même, avec la volonté d'un abaissement global des droits et le dessein à peine dissimulé d'une réforme systémique en 2013 visant à détruire le système de retraite solidaire par répartition avec comme première étape la fin de régimes spéciaux.

LA COUR DES COMPTES OBLIGEE DE CONSTATER L'INEFFICACITE DES REFORMES SARKOZY !

Extrait : « L'important conflit social déclenché par l'annonce de la réforme a conduit les pouvoirs publics à s'impliquer directement dans sa mise en oeuvre. Ainsi, le 14 novembre 2007, pour débloquer la situation, le ministre du travail et des affaires sociales a adressé aux organisations syndicales des deux entreprises une « lettre de proposition de méthode » par laquelle il acceptait l'ouverture de négociations tripartites Etat – entreprises - organisations syndicales. »

La Cour des Comptes est obligée de concéder que c'est le rapport de force qui a obligé à la négociation !

A noter qu'à cette date, la CFDT et la FGAAC avaient capitulé en acceptant, entre autres, la fin des bonifications traction pour les nouveaux ADC.

Extrait : « Les récentes réformes des régimes spéciaux de la SNCF et de la RATP ont permis une plus grande convergence avec le régime de pension de la fonction publique.

Cependant l'aspect symbolique de ces réformes a été privilégié sur leur contribution à l'équilibre des finances publiques. Cette harmonisation n'est que partielle, les agents des deux régimes continuant de bénéficier d'avantages spécifiques. Le rythme de mise en oeuvre des réformes est très progressif et fortement décalé par rapport aux modifications apportées au régime des pensions de la fonction publique. (...)

L'importance des mesures compensatrices accordées et leur impact sur la structure d'emploi des entreprises amènent ainsi à anticiper, en fonction des données aujourd'hui disponibles et des hypothèses de départ des agents retenus, un bilan global négatif. »

Ainsi, si la réforme de 2007 a allongé la durée de cotisations, mis en place la décote, supprimé la péréquation en indexant les pensions sur les prix et abrogé les bonifications pour les nouveaux ADC, force est de constater que les prétentions de Sarkozy ont été réduites et que le Régime Spécial est toujours maintenu (âge de départ, calcul sur les 6 derniers mois, droits à la réversion,...).

De plus, la réforme de 2010 n'entrera progressivement en vigueur pour le régime spécial qu'au 1^{er} janvier 2017.

Enfin, les mesures arrachées lors des négociations de 2008 ont permis d'obtenir nombres de droits significatifs supplémentaires (10^e échelon, CPA, majoration des primes de travail, relèvement du taux de réversion,...) permettant d'atténuer les effets négatifs de la réforme.

Si le gouvernement Sarkozy a réussi à porter un coût, il n'est pas, loin s'en faut, parvenu à ses fins.

Le régime spécial des retraites des cheminots n'est ni remis en cause, ni adossé au régime général, et des droits spécifiques ont été maintenus.

Il est évident que d'autres luttes seront nécessaires pour garantir l'avenir des régimes de retraite par répartition, améliorer les droits en matière de protection sociale et de santé.

**LA FEDERATION CGT DES CHEMINOTS EXIGE
L'ABROGATION DES REFORMES DE 2007 ET 2010
ET EN PARTICULIER DU DISPOSITIF DE DECOTE, DE
L'ALLONGEMENT DE LA DUREE DE COTISATION
ET DU REcul DE L'AGE D'OUVERTURE
DES DROITS A LA RETRAITE.**



Union Interfédérale des Transports

UIT CGT - 263, rue de Paris – Case 571 – 93515 Montreuil Cedex
 TEL: 01 48 18 87 07 - FAX: 01 48 57 80 90 - E-mail : uit@cgt.fr

**Les transports sont au cœur des changements voulus par les salariés.
 D'où l'importance de se mobiliser et d'agir dans les entreprises de transports, sur les lieux de travail – dans le privé comme dans le public.**

Il est important, dans cette période, de créer les conditions d'être plus forts dans les entreprises pour gagner des changements maintenant.

Beaucoup dépendra des rapports de forces internes dans les entreprises si nous voulons que les actions du gouvernement aillent dans le bon sens.

Il n'y aura pas d'avancées significatives pour les salariés des transports dans leur diversité si nous n'en faisons pas une question quotidienne et concrète, y compris par des mobilisations dans les entreprises et les territoires.

... sans des ruptures avec les politiques menées jusqu'ici et avec les réformes imposées aux salariés en dehors de toute démocratie sociale ;

...sans le rapport de force des salariés et des citoyens, face au patronat qui ne va pas rester inerte ; il n'y a pas d'issue sociale !

Droit de GREVE

Le gouvernement précédent a cherché à museler les salariés qui souffrent de sa politique et revendiquent pour améliorer leurs conditions sociales.

Le gouvernement a culpabilisé, chaque jour un peu plus, les salariés sur le coût du travail «*trap cher*», le temps de travail, les 35 heures avec le souci de, toujours mieux, satisfaire le patronat qui mène une bataille pour réduire au minimum le code du Travail. La violence faite au monde du travail est inacceptable !

Et, pendant ce temps, la précarité se généralise et un nombre de salariés, sans cesse croissant, est en situation de pauvreté pendant que les conditions de travail se détériorent. D'où les ripostes qui se multiplient pour des augmentations de salaires, l'amélioration des conditions de travail, l'arrêt des suppressions massives d'emplois et le secteur des transports –comme tous les autres- n'échappe pas à cette politique de régression sociale.

C'est dans ce contexte qu'une nouvelle loi a été votée en début 2012 (loi DIARD), en procédure d'urgence. Cette Loi vise à réduire le droit de grève dans l'aérien touchant ainsi des salariés d'entreprises privées !

Cette nouvelle attaque conforte nos propos de 2007 lorsque nous affirmions que «*l'attaque portée aux droits*

de grève dans les transports publics terrestres était une première étape et que le Patronat et ses serviteurs ne s'en tiendraient pas là ». Nous en avons la démonstration, ce qui nous fait dire que, demain, le patronat qui n'a pas changé d'objectif depuis le changement de Gouvernement, cherchera à ce que ces dispositions puissent toucher tous les salariés.

D'ailleurs, ils ont profité de cette nouvelle attaque dans l'aérien pour modifier la loi d'août 2007 en interdisant à chaque salarié de se rétracter plus de 24h après avoir déclaré leur intention de faire grève sous peine de pouvoir se faire sanctionner.

Cet amendement démontre à quel point tant dans la loi de 2007 que dans celle de 2012, il n'y a aucune ambition d'améliorer le dialogue social avec de véritables négociations, et de faire baisser la conflictualité, mais bien d'attaquer, frontalement, une liberté pour chaque salarié.

On le voit, tous les salariés sont concernés d'où la nécessité d'agir tous ensemble pour remettre en cause ces lois scélérates : Rappelons que le SENAT s'est opposé à cette nouvelle mesure antidémocratique ! En deuxième lecture, l'Assemblée Nationale a voté ce texte.

La CGT est intervenue auprès du nouveau Ministre des Transports pour exiger l'abrogation de ces dispositions « sarkoziennes », en totales contradictions avec les propos du Président de la République sur le dialogue social qu'il veut institutionnaliser.

Les salariés du transport sont déterminés pour un véritable changement en matière de politique salariale et de conditions de travail.

Salaires, pouvoir d'achat, carrières et conditions de travail se sont considérablement dégradés ces dernières années, les services publics ont été affaiblis, privatisés et éclatés. C'est pourquoi il nous faut réaffirmer qu'un véritable changement passe par l'augmentation des salaires, la création d'emplois, la reconnaissance et la valorisation du travail, de son contenu et de sa finalité.

Aujourd'hui, avec les **Négociations Annuelles Obligatoires (NAO)**, les OS sont censées négocier sur les niveaux de rémunération et notamment sur les organisations de travail... Les éléments de négociation existent ; les conventions collectives, statuts et le code du travail... pourtant le patronat cherche à déroger à tout ce qu'il peut, au motif de la sauvegarde de l'activité et de l'emploi. C'est-à-dire recherche une plus grande flexibilité à la fois sur l'organisation du travail, les horaires et les rémunérations. Son objectif c'est de faire sauter certains verrous pour les garanties sociales, à savoir le contrat individuel de travail sur lequel a été recruté le salarié, sous couvert d'accord collectif. **La CGT réfute cette logique selon laquelle la dégradation de l'emploi serait liée au fait que les salariés n'accepteraient pas les souplesses exigées par l'employeur.**

Pour faire face à la précarisation qui se généralise dans les contrats de travail, il faut imposer aux employeurs une autre politique salariale et sociale dans les entreprises. A commencer par une indexation automatique des minimas de branche dès lors qu'il y a une revalorisation du SMIC, là aussi très insuffisante à travers un coup de pouce de + 0,6% au-delà de l'inflation, mise en place par le nouveau Gouvernement en juillet dernier et frôlant la dérision.

La CGT exige une règle pour que les branches soient à jour et qu'il y ait une revalorisation de l'ensemble des grilles de salaires (valeur du point d'indice) et des niveaux de rémunération sinon c'est le phénomène, bien connu des salariés, de l'écrasement des premiers niveaux de rémunérations.

Dans les transports, les salaires sont au plus bas.

Dans le transport aérien, à la NAO, la direction n'a fait aucune proposition et va jusqu'à prétendre que le cumul des évolutions des primes et des glissements de carrière font le compte ! Par contre, elle est à l'œuvre pour mettre en place son plan d'économies drastiques des emplois (-5214) accentuant encore la productivité des salariés, un plan que combat la CGT, tout en refusant de signer le plan « transform ».

A la SNCF, c'est 0% d'augmentation -dès le début de l'année- accentuant encore plus la perte de pouvoir d'achat et toujours pas de négociation salariale 2012

arrêtée, comme l'exigent les cheminots avec la CGT.

Dans le TRM, c'est une baisse de salaire horaire pour les ouvriers et une baisse du salaire moyen par tête avec une précarisation de l'emploi.

La situation est similaire dans **les TU** où, là aussi, le pouvoir d'achat stagne avec dénonciation, par les directions, des accords d'entreprises.

Dans la branche des sociétés d'autoroute, privatisées depuis 2005, alors que les dividendes explosent (+ 65% sur les derniers 13 mois sur le dos des salariés et des citoyens !), les effectifs baissent et les 1^{ers} coefficients sont inférieurs aux SMIC.

Il est éclairant, également, de mesurer l'effet cumulé depuis le 1^{er} janvier 2000 de la **dégradation du pouvoir d'achat des agents de l'Etat** ; en mars 2012 le point d'indice a décroché de 13% par rapport à l'inflation !

L'augmentation générale des salariés est une priorité, une urgence pour les salariés, mais les intentions du gouvernement sont autres, préférant rester caler sur la compétitivité -dits accords compétitivité emplois- si chers au Patronat.

La CGT exige un véritable changement en matière de politique salariale, ce qui impose de sortir d'une nouvelle phase d'austérité pour relancer l'économie et l'emploi. Ensemble, agissons avec la CGT pour un SMIC à 1700€, point de départ de toutes les grilles, afin de mettre en œuvre une véritable politique salariale pour vivre dignement.

L'EMPLOI DANS LES TRANSPORTS : ... Une hémorragie qu'il faut stopper !

On espère sortir d'une période pendant laquelle les employeurs ont obtenu de plus en plus de facilités pour faire pression sur l'emploi afin de maintenir la rentabilité financière de leurs entreprises même si les TPE et PME n'en ont pas toutes profité, et enfermer les salariés dans la logique infernale « *pour que l'emploi progresse, il faut contenir les salaires ou aller vers plus de flexibilité du marché du travail* », le rêve le patronat ! **La CGT demande, depuis longtemps, une remise à plat de l'ensemble des aides publiques et exonérations en tous genres, accordées aux entreprises dans le secteur des transports notamment routier et maritime. Les exonérations de cotisations sociales patronales et défiscalisations s'élèvent à plusieurs centaines de millions d'€, sans que cela ne serve à l'amélioration de l'emploi et ni à la revalorisation du travail.**

La saignée des emplois est le choix des directions d'entreprises qui privilégient le profit à court terme au lieu d'investir dans l'appareil industriel, les innovations et formations des salariés ; c'est même l'accélération des plans de licenciement depuis l'élection présidentielle et la liste noire des emplois supprimés ou en prévision ne cesse de

s'allonger (80 000 d'ici la fin 2012).

Les ruptures conventionnelles ont été largement utilisées quand elles permettaient de contourner les PSE.

Pour les entreprises de transport, après la liquidation de SEAFRANCE pour le transmanche sur le détroit du Pas de Calais, c'est NOVATRANS (environ -300), opérateur national ferroviaire du transport combiné rail route pour transporter les semi-remorques, caisses mobiles et conteneurs maritimes et fluviaux qui est menacé de disparition, c'est aussi la disparition de **SERNAM-ASTER** pour la messagerie (-1440) et **AIR France** pour le transport aérien court, moyen et long courrier (- 5124) et la restructuration de son pôle régional (en grève en juillet).

La CGT dénonce la responsabilité de l'Etat, en partie actionnaire dans plusieurs de ces entreprises ou propriétaire comme pour la SNCF (- 3000 cheminots à statut en trois ans essentiellement du fret).

La CGT revendique des mesures urgentes pour que soit stoppé les licenciements boursiers qui réalisent des bénéfices et distribuent des dividendes.

Pour cela, la CGT considère que la priorité est de donner de nouveaux droits et pouvoirs aux salariés dans les entreprises en particulier un droit suspensif sur les plans de licenciement et de restructuration. Il faut permettre aux salariés de contester le bien fondé économique de certains licenciements, pour cela il faut des moyens, les pouvoirs publics ne peuvent pas rester indifférents.

La CGT exige l'arrêt de la RGPP, dans la fonction publique et établissements publics, et que soient déterminés des moyens financiers et humains nécessaires pour répondre aux besoins de missions de services publics.

CONCURRENCE ENTRE LES MODES ET LES SALAIRES DU TRANSPORT, LA PRATIQUE DU LOW-COST (BAS COÛTS) QUI SE GENERALISE DANS TOUS LES MODES DU TRANSPORT VOYAGEURS, SONT LES LOGIQUES DE DEVELOPPEMENT DE L'ORGANISATION DU SYSTEME DE TRANSPORT ET DE L'AMPLIFICATION DU DUMPING SOCIAL QU'IL FAUT COMBATTRE EN FRANCE ET A L'ECHELLE EUROPEENNE.

La CGT s'oppose à la perspective de l'ouverture à la concurrence des TER et TET en France.

Le lancement de « SPEED » ligne d'autocar longue distance (Paris, Londres, Bruxelles et Amsterdam..) par la SNCF dès le 27 juillet (réservation par internet IDBUS) est à combattre pour ce qu'il est, un transport public routier en substitution au train trop cher pour les gens à modestes ressources... et le projet du TGV low-cost dit « ASPPARTAM » vient là aussi mettre à mal le cadre social des cheminots sous prétexte d'abaissement des coûts salariaux...à la recherche d'une généralisation d'un cadre social harmonisé faisant perdre au cheminots les garanties de leur système de protection sociale, de déroulement de carrière et de conditions de travail, pourtant nécessaire pour assurer un service public de qualité et en toute sécurité.

LA CGT CONTESTE CES CHOIX ET PROPOSE :

Reconquérir le service public de voyageurs !

Nous avons besoin d'un grand service public de transport. Les politiques de libéralisation l'ont mis à mal. Il faut le reconquérir comme outil d'égalité de traitement de tous les citoyens.

Le financement du domicile/travail par l'employeur doit permettre un plus grand usage de transport collectif ; c'est un droit et c'est dans la Loi et le Code du travail.

Les conditions sociales des salariés du transport sont négligées, l'environnement et l'écologie sous-estimés : objectifs financiers et rentabilité dominant. Les salariés sont, de plus en plus, dans l'angoisse des appels d'offres. La mise en concurrence des salariés entre eux est facteur de réduction de la qualité et de la sécurité.

La CGT Propose de créer un pôle public national de transport public :

Il doit regrouper tous les opérateurs de transport de voyageurs pour leur imposer des orientations industrielles à finalité sociale et non de pertinence financière. Etre gouverné démocratiquement et imposer des règles et obligations de services publics uniformes pour tous :

- **Des obligations sociales, environnementales et de qualités fortes** dans les cahiers des charges d'appels d'offres et dans les contrats de transport, en application de la loi sur la continuité du service public de transport d'août 2007.
- **Le renforcement des conventions collectives, des statuts, de la réglementation du travail.**
- **Des garanties de maintien de l'emploi** en cas de changement d'opérateur.

- **La transparence sur les négociations de contrats entre les autorités organisatrices et les entreprises de transport.** Et l'implication des représentants des salariés dans une concertation entre toutes les parties afin de vérifier la compatibilité des clauses du contrat envisagé avec le niveau social et d'emploi. Les CE et CHSCT doivent avoir droit de regard, leur mot à dire et droit d'alerte.

Pour rompre avec les logiques de concurrence dans les modes de transport marchandises, la CGT propose :

- **Que la puissance publique reprenne la main** sur l'organisation du système, qu'elle édicte et impose des règles fortes pour **faire du transport routier marchandises l'indispensable complément des autres modes**, en organisant le système multimodal de transport en réponse aux besoins de la société et du développement durable. Plutôt que de diaboliser le routier, **la CGT propose de le valoriser pour sortir du dumping social, tarifaire et écologique.**
- **D'imposer la tarification du fret à son juste coût afin de financer le niveau social.** Les chargeurs et logisticiens peuvent et doivent payer. **Tarifier le transport à son juste coût doit aussi aider à orienter les productions sur des circuits courts, à produire plus sur les lieux de consommation donc réindustrialiser.**
- **De repositionner le rôle du transport routier**, d'en profiter pour revoir, enfin, l'organisation, le temps et les conditions de travail et de vie de son salariat très exploité. **C'est nécessaire pour revaloriser ses métiers, reconnaître leur qualification et leur pénibilité.**
- **D'en finir avec une concurrence qui se nourrit de l'opposition** entre salariés de la route, du rail, du fleuve et de la sous-traitance.
- **De conditionner aussi les aides publiques aux entreprises industrielles**, de la distribution, de la logistique ... à un usage d'un mode de transport vertueux, lorsqu'il en existe à leur disposition.
- **De déclarer d'intérêt général le fret ferroviaire, fluvial et maritime.**
L'actualité le montre : le fret ferroviaire est un enjeu de société considérable ! Il justifie un véritable débat public qui implique les citoyens.

Financer et maîtriser publiquement les infrastructures et le système de transport, c'est possible immédiatement !

La CGT propose :

- **La création d'un pôle financier public** composé des organismes et entreprises bancaires ou financières comme la Caisse des Dépôts et Consignation, la Banque de France, la Banque Postale, la Caisse d'Épargne ... ;
- **De réorienter ainsi les financements, l'utilisation des richesses** mais aussi de l'épargne, vers l'investissement pour une finalité sociale et un développement humain durable en lieu et place de la spéculation financière ;
- **De mobiliser de nouvelles ressources**, dans chaque région, en créant des fonds régionaux pour le développement solidaire des territoires ;
- **De mettre à contribution ceux qui profitent** en territoire des équipements publics et du transport (industrie du tourisme, grande distribution ...).
- **De généraliser le versement transport**, taxe sur les entreprises pour qu'elles participent au financement des équipements transports et d'élargir son assiette et sa vocation jusqu'à l'échelon régional ;
- **De réformer la fiscalité du transport** avec prise en compte des coûts externes, aujourd'hui à charge de la collectivité (pollution, nuisances, infrastructures, accidents ...) au travers, notamment, de la taxe poids lourds (euro vignette) qui doit être mise en place en 2013.

LA CGT APPELLE L'ENSEMBLE DES SALARIES DES TRANSPORTS A S'EMPARER DE CES PROPOSITIONS ET REVENDICTIONS POUR CREER LES CONDITIONS D'UN PUISSANT RAPPORT DE FORCES, DES MOBILISATIONS AFIN DE CONTRAINDRE GOUVERNEMENT ET PATRONAT A UN VERITABLE CHANGEMENT DE POLITIQUE ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES TRANSPORTS

Pour une information plus complète, vous pouvez retrouver toutes les informations et plus sur le site fédéral :

<http://www.transports.cgt.fr>



Communiqué de l'Union Confédérale des Retraités - CGT

L'UCR-CGT réfute le rapport et les conclusions de la Cour des comptes

Une fois encore, on tente d'opposer la jeunesse de notre pays aux retraités. Et pour ce faire, on rédige un rapport via la Cour des comptes.

Non, les retraités ne sont pas des nantis. Faudrait-il que tous les retraités soient dans la misère ou pauvres, pour que leurs conditions de vie soient décrites avec sincérité ?

L'UCR-CGT dénonce un rapport orienté et non objectif sur la situation des retraités en France et particulièrement la situation des femmes retraitées ou veuves. Le rapport de la Cour des comptes préconise de récupérer 5 milliards sur les 12 dont les retraités bénéficieraient.

Que préconise ce rapport :

- Suppression de l'abattement de 10% sur le revenu déclaré.
- Suppression de la majoration pour avoir élevé 3 enfants.
- Suppression « à terme » des ristournes sur la taxe foncière et taxe d'habitation.
- Augmentation de la CSG pour atteindre le niveau de cotisation des salariés actifs.
- Suppression des exonérations de cotisations sociales pour les retraités employeurs (ex : emploi d'une aide à domicile).
- Soumettre les pensions aux cotisations d'assurance maladie.

Aujourd'hui, 940 000 personnes sont au minimum vieillesse, plus d'un million vit en dessous du seuil de pauvreté, combien demain avec ces mesures ?

Ces mesures préconisées interviennent après la suppression de la ½ part pour le calcul de l'impôt sur le revenu ou encore le gel des tranches d'impôt qui ont eu comme effet l'augmentation conséquente de l'impôt, ou l'imposition pour des milliers d'autres, alors que dans le même temps, les pensions et retraites n'ont pas subi d'augmentation conséquente depuis des années.

Les réformes successives de 1993, 2003 et 2010 des retraités ont affaibli de façon significative le niveau des pensions et retraites. De cela, le rapport ne parle pas !

Ce rapport est dangereux, l'opposition jeunes/retraités est dangereuse !

Faire croire que tout ceci servirait à financer la prise en charge de la dépendance est un mensonge !

Les retraités doivent se faire entendre.

Pour ce faire, le 11 octobre prochain, partout en France et devant l'Assemblée nationale à Paris, l'UCR-CGT appelle les retraités salariés à manifester pour rejeter le rapport de la Cour des comptes, interpellier et exiger un véritable cadre de négociations du Gouvernement sur 3 revendications urgentes :

- Le pouvoir d'achat.
- Une véritable loi sur l'aide à l'autonomie dans le cadre de la Sécurité sociale.
- L'accès aux soins.

Montreuil, le 17 septembre 2012



Compte rendu de la 137 ou 138^{ème} réunion de la Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective Nationale des Téléphériques et engins de remontées mécaniques tenue à Montmélian, le 20 septembre 2012.

La Délégation CGT était composée de : Cécile HAUTDIDIER (Les Ménuires) – Pascal CHARNAUX (Flaine) et Antoine FATIGA.

En présence de DSF – FO – CFDT - CFE CGC sous la présidence de J.P. BERTHET – Directeur régional du travail.

Tout d'abord, **un premier sujet sur le calendrier des vacances scolaires.** En effet, dans le futur, le calendrier scolaire fera qu'il n'y aura pas de vacances scolaires pendant la saison entre. Cela concerne entre autres celles de Pâques.

Pour la délégation CGT, nous sommes aussi d'accord et nous interviendrons dans le sens qu'il y ait bien des périodes de vacances scolaires pendant la saison. Il faut aussi que l'activité neige devienne abordable pour toutes les bourses même les plus plates pour permettre aux familles de profiter de nos montagnes.

Nous enchaînons avec le sujet de la pénibilité, DSF nous a fait parvenir un projet d'accord. Toutes les délégations syndicales sont intervenues pour demander à muscler le texte, avoir des objectifs chiffrés, au final améliorer les conditions de travail.

C'est sur ces points que les délégations ont bataillées le plus avec plus ou moins de vigueur suivant les syndicats...

Il est vrai qu'il est difficile de rentrer dans tous les détails de toutes les formes de pénibilité et de toutes les stations. Il est important que chaque délégué, chaque salarié s'empare de ce sujet.

Un guide de méthodologie va être réalisé et une fiche de prévention est proposée pour chaque salarié.

Mais la bataille a porté surtout sur objectifs chiffrés ou pas, obligations ou pas, ce n'est pas gagné... Surtout si cela ne pousse pas dans les entreprises.

En priorité, les élus du CHS-CT doivent s'en emparer.

Au bout de la matinée, des engagements ont été pris, le texte a été validé. Les délégations syndicales se sont déclarées ouvertes à la signature.

Nous pouvons vous fournir l'accord et les annexes sur simple demande.

Du boulot, il en reste aussi autour du texte sur l'égalité professionnelle entre hommes et femmes, que nous n'avons pu aborder, faute de temps.

Cécile et Pascal devraient nous faire des propositions d'amélioration sensible du projet.

Idem, nous pouvons vous fournir l'accord et les annexes sur simple demande.

Merci à Antoine pour ce compte-rendu fait en séance.

**Elections TPE : salariés des petites entreprises
du 28 novembre au 12 décembre, votez, faites voter C.G.T.**

Fréquentation des domaines skiables - Retour au premier plan

La France est redevenue la première destination au monde pour le ski en termes de fréquentation, devant les États-Unis et l'Autriche lors de la saison passée, pour la première fois depuis trois ans, a annoncé Domaines skiables de France (DSF). Les stations de ski françaises ont enregistré 55,3 millions de journées-skieurs lors de l'hiver dernier, un chiffre en hausse de 3 % sur un an, selon DSF, qui fédère 236 opérateurs de domaines skiables dans l'Hexagone. Aux États-Unis, la fréquentation a au contraire chuté de 15,8%, atteignant seulement 50,97 millions de journées-skieurs lors de l'hiver écoulé, selon la National Ski Areas Association (NSAA). Quant à l'Autriche, elle a comptabilisé 50 millions de journées - skieurs l'hiver dernier, soit 2 % de moins qu'en 2010/2011.

« C'est une bonne nouvelle, on ne va pas boudier notre plaisir a réagi Laurent Reynaud, délégué général de DSF. Mais on est en dessous de notre record de la saison 2008/2009 (58,5 millions de journées-skieurs) et sous la moyenne des quatre dernières saisons a-t-il toutefois nuancé. Avec le bon enneigement qu'on a connu dans les Alpes du Nord, on aurait clairement pu s'attendre à une meilleure fréquentation a-t-il ajouté.

La Compagnie des Alpes satisfaite

Le chiffre d'affaires du groupe sur les 9 mois de l'exercice 2011/2012 s'élève à 525,6 M€, en progression de 5,5 % à périmètre réel et de 3 % à périmètre comparable. Côté domaines skiables, le chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de l'exercice s'élève à 371,4 M€, en progression de + 5,2 % par rapport à l'exercice précédent. Hors ventes foncières (3,1 M€ en 2012 contre 0,7 M€ en 2011), le chiffre d'affaires des remontées mécaniques affiche une progression de + 4,5 % (+ 8,5 % au cours du 3eme trimestre).

L'activité du troisième trimestre dans les Domaines Skiables a profité du positionnement du calendrier scolaire, ainsi que d'une base de comparaison favorable par rapport à l'exercice précédent. Sur l'ensemble de la saison, le nombre de journées-skieurs s'est accru de plus de 2 % par rapport à l'exercice précédent, après 3 années de baisse de la fréquentation.

La recette moyenne par journée - skieur a quant à elle progressé de + 2,2 % hors taxes sur l'ensemble de la saison. En ce qui concerne les parcs de loisirs, le chiffre d'affaires sur les 9 premiers mois de l'exercice s'établit à 152,7 M€, en hausse de près de 6 % à périmètre réel, sous l'effet notamment de l'intégration du Futuroscope. A périmètre comparable, le chiffre d'affaires connaît un recul de 2,1%.

Les salariés des remontées mécaniques et services des pistes pas satisfaits...

Eh oui! Et cela n'étonnera personne, malgré les bonnes performances économiques des entreprises, cela ne s'est pas traduit en performances d'augmentation de salaires..

Mobilisez vous, rien ne s'obtient sans lutter...



Festival International des Métiers de Montagne du 15 au 18 novembre 2012

Pour vous inscrire et tout savoir sur le programme des carrefours / Colloques / Animations / Exposants :

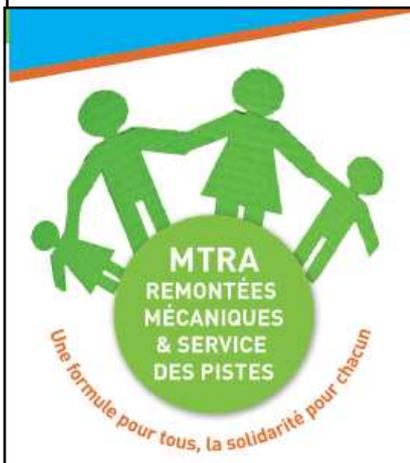
www.metiersmontagne.org

Tél. 04 79 60 21 01

MUTUELLE DES TRANSPORTS RHONE ALPES

OFFRE RESERVEE AUX SALARIES DES REMONTEES MECANIQUES ET SERVICES DES PISTES

Parce que la santé n'est pas une marchandise, depuis sa création, la MTRA défend les valeurs mutualistes de droit à l'accès aux soins de santé et de solidarité.



Forte de son expérience acquise durant 40 ans, la MTRA a développé une nouvelle offre spécialement adaptée aux besoins des salariés des remontées mécaniques et services des pistes :

- une couverture toute l'année
- un tarif ajusté.

40 ANS DE MUTUELLE PROCHE ET SOLIDAIRE

Organisme à but non lucratif, la MTRA offre à ses adhérents des prestations et des services de qualité pour tous, sans sélection, sans exclusion.

Elle reste une mutuelle de proximité avec 6 points d'accueil proche de chez vous et un véritable interlocuteur pour vous répondre.

LES + DE LA MTRA

Des services vraiment utiles inclus dans la cotisation

- + L'assistance Vie Quotidienne (aide-ménagère, prise en charge des ascendants et enfants, école à domicile...)
- + Des offres de séjour vacances avec notre partenaire l'UNVLCC.
- + Accès à Priorité Santé Mutualiste
- + Magazine VIVA chaque mois dans votre boîte aux lettres
- + Accès aux services Mutualistes MTRA.SSAM : services vacances, centre de santé dentaire, magasin les Opticiens Mutualistes

Un interlocuteur dédié sur votre région est à votre disposition, sur simple appel non surtaxé, il répondra à toutes vos questions.

Pour nous joindre : un seul numéro non surtaxé

04 79 68 22 20 - Email : rmsp@mtra.fr



En plus, un service d'orthodontie en plus du centre dentaire de la MTRA à Chambéry - 61 rue Sommeiller est à votre service.

Pas touch' aux allocations chômage des saisonniers !

Le Forum Social des Saisonniers lance une pétition

Indignez vous avec nous, signez la pétition pour exiger l'indemnisation du chômage saisonnier sans réduction, minoration, dégressivité.

Signez sur le site : <http://www.forumsocialsaisonniers.com/>

Et réservez votre week-end du 30 novembre - 1er et 2 décembre pour participer au forum social des saisonniers à Aubagne.